



L'INCORRUPTIBLE

BULLETIN DES AMIS DE ROBESPIERRE

n° 69

octobre 2009

« La première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là ». (Maximilien ROBESPIERRE)

Joseph FOUCHÉ (1759-1820)

Conformément à l'habitude qu'on a d'évoquer les personnages ou les événements passés, toujours à l'occasion d'un chiffre rond d'années qui nous en séparent, mais contrairement à la même habitude qu'on a de ne le faire que pour des héros dont on veut célébrer la mémoire, nous avons choisi de parler de Joseph FOUCHÉ à l'occasion du 250^{ème} anniversaire de sa naissance mais pas précisément parce que c'est une des figures les plus glorieuses de notre histoire.

Outre la date de 1759 à laquelle il est né, ce qui nous conduit nous y intéresser, c'est qu'il a été professeur au collège d'Arras, qu'il a courtisé Charlotte, la sœur de Robespierre, et recherché l'amitié de celui-ci avant de devenir son implacable ennemi ; qu'il est aussi un personnage considérable et de la Révolution et de l'Empire, deux périodes que nous ne dissociions pas. Ajoutons que plusieurs romans célèbres l'ont fait connaître d'un large public, bien que sous un jour souvent détestable, ce qui explique que, malgré sa célébrité, aucune rue en France ne porte son nom. Avant de lui consacrer ce trimestre une « Table ronde », ébauchons son parcours en quelques lignes :

D'un an plus jeune que Robespierre, Joseph FOUCHÉ est né le 21 mai 1759 à Pellerin, près de Nantes. Elève des Oratoriens et trop chétif pour succéder à son père, armateur, il entre au séminaire et devient frère oratorien. Nommé professeur de chimie, au collège d'Arras, il fait la connaissance de Carnot et de Robespierre, à qui, dit-on, il prête de l'argent pour partir à Versailles. Ayant adhéré aux idées nouvelles, il est renvoyé du collège pour avoir proposé l'envoi d'une délégation d'oratoriens à l'Assemblée nationale.

Revenu à Nantes, il préside le club local des Jacobins et choque l'opinion en se prononçant contre la traite des noirs (alors que son père possédait des plantations à Saint-Domingue), avant de se rétracter. Plutôt modéré, il est élu à la Convention et se range aux côtés des Girondins. D'abord opposé à la mort du roi, il change brusquement de position quand il voit la majorité se dessiner pour l'exécution.

Dès lors il rejoint la Montagne et devient un extrémiste, proche des Hébertistes. Envoyé en Vendée puis dans la Nièvre et l'Allier, il se comporte en vrai proconsul, artisan zélé de la déchristianisation.

A Lyon, il participe aux côtés de Collot d'Herbois à une répression particulièrement sanglante. Revenu à Paris, il est

accusé de crimes par Robespierre « qui lui demande compte du sang qu'il a versé ». Exclu des Jacobins, il conspire, et dans les semaines qui précèdent Thermidor, devenu clandestin, il se « transforme en oiseau de nuit ». Dénoncé par Robespierre le 8 thermidor an II, il ne se montre pas à la Convention le lendemain lors la mise à mort de l'Incorruptible, qu'il avait fomentée.

Il ne participe pas à la réaction thermidorienne, se lie à Babeuf et se joint en 1796 à la Conjuraison des Égaux. Condamné, il est discrédité et vit d'expédients.

Aidé de Barras, il obtient quelques missions et fait des affaires avec des banquiers. En 1798 il est ministre plénipotentiaire en Italie et y fait fortune, puis en république Batave en 1799. Devenu proche de Sieyès, et anti-jacobin, il est nommé au ministère de la police générale. Il occupe ce poste lors du coup d'état du 18 brumaire qu'il appuie. Bonaparte le maintient dans son poste et où il devient le créateur de la police moderne. Congédié en 1802, il redevient ministre de la police de 1804 à



1820. Fait duc d'Otrante en 1809, il est à nouveau disgracié puis nommé gouverneur des provinces illyriennes en 1813. Il trahit l'empereur avec Murat en 1814. Retrouvant son ministère de la police durant les Cent jours, il négocie avec les alliés après Waterloo et, en juillet 1815, Louis XVIII en fait un de ses ministres puis l'envoie comme ambassadeur à Dresde.

Proscrit comme régicide en 1816, il meurt en exil à Trieste le 26 décembre 1820, léguant une immense fortune.

« Esprit tortueux » pour Balzac, « hydre malfaisante » pour Alexandre Dumas, « notoirement faux » pour Henri Heine et « hyène habillée » pour Châteaubriant, FOUCHÉ est souvent dépeint comme un caméléon à cause de ses nombreux revirements.

C.L.

OFFICE CULTUREL D'ARRAS
à l'invitation des Amis de Robespierre

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009

18 h 30

Table ronde sur

JOSEPH FOUCHÉ

Farouche Conventionnel puis ministre de Napoléon

Débat présidé par Maxime FLAMENT

Professeur d'histoire

LA "VRAIE" SANS-GÊNE

"Dans toutes les affaires où elle s'est trouvée, elle a fait preuve d'une bravoure et d'une intrépidité peu communes à son sexe. (Maréchal AUGEREAU)

En 1842, Thérèse FIGUEUR raconte son histoire qui, nous dit-on, est "écrite sous sa dictée" et c'est à la faveur de ce texte que l'on connaît mieux la "vraie" Sans-Gêne dont l'évocation se retrouve dans les Souvenirs ou Mémoires de plusieurs de ses contemporains (*).

Thérèse FIGUEUR est née à Talmay, en Bourgogne, le 17 janvier 1774. Sa mère meurt en la mettant au monde et son père, marchand de grains en gros, décède neuf ans plus tard, laissant l'orpheline à la garde de son oncle qui l'emmena en Avignon. En 1793, la révolte gronde dans l'ancienne cité papale et Thérèse, habillée en homme, s'engage au côté de son oncle qui commande une compagnie de canonniers parmi ceux que la Convention nomme les Fédéralistes. "Ma vocation venait de se prononcer" dira-t-elle. Ceux-ci ne résistent pas longtemps aux Républicains du général Carteaux et Thérèse est faite prisonnière. Emmenée en Avignon, son véritable état étant découvert, elle est présentée à Carteaux en personne qui la met au pied du mur : s'enrôler pour la République ou la guillotine. Son oncle, qu'elle demande à consulter, lui conseille sagement la première alternative. Enrôlée dans la légion des chasseurs Allobroges, elle reçoit, en plus d'une "joile petite jument gris pommelé", un nom de guerre; "Sans-Gêne, parce que lorsque nous la fimes prisonnière, elle ne se gênait pas le moins du monde pour nous traiter de lâches, puisque nous parlions de tuer des ennemis qui ne se défendaient plus ».

Au siège de Toulon, Thérèse est blessée d'une balle au sein gauche. Le 4 avril 1794, elle est incorporée au 15e dragons qui est bientôt envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, combattre les Espagnols. Elle a deux chevaux tués sous elle au siège de Roses, fait la connaissance d'Augereau et croise Daumesnil. En 1796 et 1797, elle est en Italie, mais elle a "le malheur de faire constamment partie des garnisons". Intégrée au 9e régiment de dragons au début de 1799, Sans-Gêne se bat en Italie, est faite prisonnière dans l'affaire de Savigliano et est libérée après vingt jours de détention. A l'automne 1800, elle demande un congé et le 16 septembre 1800, un décret lui accorde une pension de 200 francs. Elle reprend du service en 1802 et rejoint son régiment caserné à Paris. Sa réputation est arrivée jusqu'au Premier consul qui la reçoit à Saint-Cloud, l'appelant "Monsieur Sans-Gêne" et lui propose d'entrer au service de Joséphine. Mais "la vie de château" n'est pas celle qui convient le mieux à un dragon, aussi Thérèse reprend-elle du service et se retrouve "couverte de boue des pieds à la tête et la figure toute noire de pou-

dre" lors de la capitulation d'Ulm. Elle se bat à Austerlitz sous les ordres du général Bonin de la Boninière qui commande la 3e division de dragons. Elle charge les Autrichiens et les Russes à Blasowitz le matin, elle est ensuite sur le Stare-Vinorasky à la mi-journée puis vers Telnitz en début de soirée. Durant la campagne de 1806, dans la réserve de cavalerie de Murat, elle fait, dira-t-elle, "sa petite partie dans le grand concert que nous donnâmes à Messieurs les Prussiens". Gravement blessée et ramenée à Paris, elle est admise à l'hôpital de la Charité dirigé par Corvisart

Après de longs mois de convalescence, Sans-Gêne reprend du service dans le régiment créé par l'Empereur le 1er janvier 1810, portant le nom de garde nationale de la Garde impériale et qui deviendra, en 1813, le 13e régiment de voltigeurs de la Garde. Au début de 1811, Thérèse est en Espagne, à Vitoria puis à Burgos où elle "fait le coup de sabre autour de la ville". En juillet 1812, dans une embuscade, elle "tombe entre les mains de la guérilla du féroce Merino". Remise aux Anglais, elle est embarquée pour l'Angleterre où elle est assignée à résidence comme prisonnier de guerre.

Thérèse FIGUEUR va rester prisonnière jusqu'en 1814. La "Sans-Gêne" retrouve alors le sol de France, à Roscoff, où l'accueil de ses compatriotes est rien moins qu'amical. De Rennes, elle rejoint ensuite Saumur, où le général Lefebvre-Desnouettes lui vient en aide, ce qui lui permettrait de reprendre l'uniforme. Mais elle "n'est pas prête à quitter (sa) cocarde tricolore contre une cocarde blanche". Elle retrouve donc des



La "Vraie" Sans-Gêne armée en Guerre.

h a b i t s d e f e m m e .

En 1815, le dragon Sans-Gêne revêt une dernière fois son uniforme et coiffe son bonnet de police pour défendre Paris. Elle termine sa carrière militaire à la barrière de Vaugirard. "C'est le dernier champ de bataille sur lequel je me suis trouvée ; c'est le premier où je me suis trouvée, non pas en soldat, mais simplement en infirmier d'ambulance."

Dr Michel CSANYI

(* Les "Mémoires" de Mademoiselle Sans-Gêne paraîtront sous le titre : "Les Campagnes de Mademoiselle Thérèse Figueur ; aujourd'hui Madame veuve Sutter, ex-dragon aux 15e et 9e régiments de 1793 à 1815". Si elles n'ont pas été rédigées par Thérèse elle-même, ses Mémoires ne sont pas non plus totalement l'oeuvre d'un "scribe" comme cela arrive parfois, notamment lorsqu'il s'agit de personnes peu instruites. En 1842, Thérèse Figueur et Saint-Germain Leduc font connaissance chez des amis communs. Leduc se montre curieux des anecdotes que

L'ANNEE JAURES

Jean Jaurès est né à Castres le 3 Septembre 1859, il y a donc 150 ans. Pour commémorer cet anniversaire, ont lieu de nombreuses manifestations : expositions, journées d'études, conférences, livres.



Un important colloque s'est déjà déroulé le 17 Avril à Toulouse dans l'amphithéâtre même où Jaurès donna des cours en 1880. Intitulé « Jaurès, mouvements populaires et révolution », il a permis d'illustrer la modernité de sa pensée et de son action. Parmi la dizaine d'intervenants, il y avait Michel Vovelle et Claude Mazauric, éminents historiens de la Révolution Française et amis de Robespierre

Jaurès écrivit « L'HISTOIRE SOCIALISTE de la REVOLUTION FRANÇAISE » entre 1898 et 1902. Publiée d'abord en fascicules à partir de Février 1900, elle est le fruit d'un travail d'investigation énorme sur les textes originaux aux archives. Il a placé au premier plan les faits économiques. C'est une histoire sociale marquée par l'avènement de la bourgeoisie mais où les paysans et les masses trouvent aussi leur place. Elle est socialiste car, en citant Jaurès, « la Révolution Française a préparé indirectement l'avenir du prolétariat. Elle

a réalisé les conditions essentielles du socialisme, la démocratie et le capitalisme. »

Pour Jaurès, le triomphe de la bourgeoisie en 1789 annonce celui du prolétariat au XXème siècle. Il voit dans la Révolution l'école de la démocratie et du socialisme.

Cette Histoire de la Révolution Française de Jaurès est aussi « d'une impartialité merveilleuse » (Alphonse Aulard). « Ce mérite si rare, écrit Lévy-Bruhl dès 1916, Jaurès le doit avant tout à son respect de la vérité, à l'amour de la justice dont il était possédé et qui remplit son oeuvre comme sa vie ». On retrouve la bienveillance légendaire de Jaurès. Il est extrêmement tolérant à l'égard de tous ceux qui ont participé à la Révolution Française. Il s'irrite des injustices et des souffrances subies par le peuple mais il cherche toujours des excuses aux coupables et aux adversaires tout en déplorant, lui l'homme de paix, les terribles luttes qui ont divisé les révolutionnaires. Il a des accents de colère quand il déplore, en septembre 1792, les futurs déchirements des révolutionnaires entre eux, annonciateurs de la Terreur, « Déjà les calomnies réciproques s'aiguisent comme des couteaux et les âmes s'emplissent jusqu'au bord d'héroïsme, de souffrance et de haine. Les hommes sont forts et ils feront leur oeuvre. Mais ils la feront en se déchirant, en se détestant, en se tuant les uns les autres. »

Jaurès a pourtant choisi son camp lorsqu'il déclare pour l'année 1793 « Je suis avec Robespierre, et c'est avec lui que je vais m'asseoir aux Jacobins ». Il n'a pourtant pas ménagé l'Incorruptible tout au long de son Histoire de la Révolution Française mais Robespierre est pour lui le personnage central. Il l'a réhabilité contre l'histoire officielle favorable à Danton.

Jaurès est aussi un très grand écrivain. « Il écrit dans une langue savoureuse, riche d'images et d'une singulière propriété d'expression », dit encore Lévy-Bruhl. Cet extrait de son introduction de la Révolution Française, prophétique et lyrique, l'illustrera bien.

« Notre interprétation de l'histoire sera à la fois matérialiste avec Marx et mystique avec Michelet. C'est bien la vie économique qui a été le fond et le ressort de l'histoire humaine, mais, à travers la succession des formes sociales, l'homme, force pensante, aspire à la pleine vie de la pensée, à la communion ardente de l'esprit inquiet, avide d'unité, et du mystérieux univers. Le grand mystique d'Alexandrie disait : « Les hautes vagues de la mer ont soulevé la barque et j'ai pu voir le soleil à l'instant même où il sortait des flots. » De même, les vastes flots montants de la révolution économique souleveront la barque humaine pour que l'homme, pauvre pêcheur lassé d'un long travail nocturne, salue de plus haut la première lueur de l'esprit grandissant qui va se lever sur nous. »

Ce grand tribun, orateur exceptionnel, avait un sens inné de la justice et une générosité ancrée au plus profond de son être. C'était un homme bon, pacifique et d'un courage à toute épreuve. Sa formule célèbre proposée aux élèves du lycée d'Albi « Le courage c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel » résume bien sa doctrine et la formule de toute sa vie.

Jean-Claude MARTINAGE



**Député du Pas-de-Calais,
Jean-Baptiste PERSONNE
Un conventionnel de la « Plaine »**

Jean-Baptiste PERSONNE naît le 10 avril 1744 dans le tout petit village de Fiefs dans le Pas-de-Calais. En 1769 il est jeune procureur au bailliage de Saint-Omer. A 45 ans il participe activement aux élections de 1789 à St Omer, ville de 22 000 habitants, où il réside.

Dans son histoire de *Saint-Omer sous la Révolution*, Michel Lancelin en parle comme d'un homme d'abord dévoué et respecté. Elu municipal en 1790, capitaine de la Garde Nationale de St-Omer, procureur général de la commune, il est chargé de missions délicates pour assurer le ravitaillement en grains de la ville et venir en aide aux pauvres. « *Il se montre plein de compassion pour le quatrième ordre* ». Mais dès novembre 1791, suite à des manifestations violentes et à plusieurs pillages des bélandres chargées de grain qui traversent la ville sur la rivière de la Aa, « *sa mansuétude pour les pauvres cède à un sentiment proche du mépris inspiré par la peur* ». Aux archives départementales on trouve une lettre de PERSONNE (1) datée du 9 novembre 1790, où il semble regretter « *qu'on ne puisse trancher ces situations à coup de fusil* », bien qu'il lui en coûterait de « *tirer sur ses frères* ».

Candidat aux élections de septembre 1792 qui se déroulent à Calais pour choisir les 11 députés du Pas-de-Calais à la Convention, PERSONNE est élu le sixième (juste après Thomas Paine) avec 419 voix sur 775 électeurs. Le choix y a souvent été dicté par l'esprit d'arrondissement et bien que quelques élus soient des révolutionnaires zélés (comme Lebas et Duquesnoy) c'est la majorité modérée qui obtient le plus de sièges.

PERSONNE est de celle-là et une fois sur les bancs de la salle du Manège il se situera bientôt dans « la Plaine » ou, plus péjorativement, dans « le Marais ».

Lors du procès de Louis XVI il se prononce contre la mort, pour l'appel au peuple, pour la détention et le banissement jusqu'à la paix et pour le sursis. Il déclare que

COMPTÉ
DE
SA CONDUITE POLITIQUE,
DANS LA P. M. M. 1792,
ET DE SA FORTUNE.

Il me fut offert de voter pour la révolution, pour qui me fut offert la haine des nobles.

les députés nommés par le département du Pas-de-Calais, Personne, Varlet, Magniez, Daunou et Thomas Payne, ont perdu totalement notre confiance. Nous ne doutons pas que nos frères du département du Pas-de-Calais ne soient, comme nous, convaincus des torts de ces députés et qu'ils ne partagent notre juste indignation contre eux ».

Dans une petite brochure publiée le 20 ventôse de l'an II, PERSONNE rend compte de sa carrière politique et se déclare ami

de la Révolution, membre des Jacobins, opposé au fédéralisme. Puis, dans un long texte placardé, il se justifie d'avoir voté contre la mort du roi par souci de modération. Sur la même affiche, le conseil d'administration du département réplique en accusant PERSONNE d'avoir « *manqué de fermeté de caractère* » et d'avoir mérité la « *vengeance nationale* » pour avoir voulu « *protéger le tyran* ».

- (4)
- 1°. des pères & des instruits qui se paisiblement exposent leur commune patrie.
 - 2°. J'ai été nommé ce qu'un appelé digne de corruption.
 - 3°. Électeur pour le tiers-état, en 1789.
 - 4°. Président de section.
 - 5°. Membre d'une société populaire affiliée aux Jacobins de Paris.
 - 6°. Capitaine de la garde nationale de Saint-Omer.
 - 7°. Procureur de la commune.
 - 8°. Député extraordinaire près l'Assemblée constituante.
 - 9°. Notable chargé de plusieurs commissions, notamment d'appeler les fuyés chez les émigrés.

- (5)
- 10°. Greffier de la police communale.
 - 11°. Électeur en 1792.
 - 12°. Député à la convention nationale, tandis que j'étais en commission à Paris.
- Le tout dans un département déclaré par décret avoir bien mérité de la patrie, & dans un district où il n'a pas été question de fédéralisme, ni d'aucun autre mouvement contre-révolutionnaire.
- D'après tout cela, je crois pouvoir me dire ami de la révolution, & je le suis effectivement & sincèrement; qu'on cesse donc de me critiquer, de me diffamer & de chercher à me faire perdre l'estime de mes collègues, pour des lettres que j'ai écrites à ma femme & à un ami, dans le courant de l'an 7.



ses commettants ne l'ont envoyé « *que pour faire des lois à leur plus grand bien et avantage* ».

Par contre, peu après, lors de la mise en accusation de Marat en avril 1793 il vote OUI.

Le député PERSONNE est de plus en plus décrié par les révolutionnaires de son département, et 400 habitants d'Arras signent un appel intitulé *Adresse du peuple d'Arras, réuni en assemblée générale des dix sections, à la Convention Nationale* : « *Nous vous déclarons donc, Représentants, et à la France entière, que parmi*

Après la chute de Robespierre en septembre 1794 (fructidor an II), il est dénoncé aux Jacobins pour avoir fait épurer, « *dans un sens réactionnaire* », la société de Saint-Omer qui, elle, vote une adresse de félicitations à PERSONNE pour sa conduite et ses votes à Convention. Membre du Comité de législation, il fait décréter des poursuites contre tous les assassinats commis depuis le 1^{er} septembre 1792.

Sous le Directoire, réélu dans le Pas-de-Calais au Corps Législatif, PERSONNE siège au Conseil des Anciens jusqu'en prairial an VI (mai 1798)

mais, après la journée du 18 fructidor, il est inscrit sur la liste des députés frappés de déportation. Il échappe à la proscription grâce à des amis.

En 1799 il est juge au tribunal de Saint-Omer et en devient président en 1811.

Il meurt à Saint-Omer l'année suivante, à l'âge de 68 ans.

Votre très humble et obéissant serviteur.
PERSONNE

Christian LESCUREUX

FEMMES VOLONTAIRES SOUS LA REVOLUTION

C'est en consultant le vieil ouvrage de Chassin et Hennet sur Les Volontaires Nationaux pendant la Révolution, paru à Paris en 1902, que j'ai eu la surprise de découvrir parmi ces volontaires quelques femmes. Certaines suivent leurs époux, d'autres sont animées d'une véritable ardeur patriotique. Les unes se font passer pour des hommes, d'autres assument leur féminité.

Marie-Anne BATHIS, veuve Simon, veuve Langlet, est née à Dieuze en Lorraine en 1793. Elle suit son premier mari, le caporal Simon, au 1^{er} Bataillon de la République de Paris, à Liège. Son époux tué, en mai 1793, elle offre d'être utile en qualité de vivandière. En janvier 1794, elle épouse à Cambrai le grenadier Langlet (dit Moustache !). Celui-ci, vivandier, est chargé d'amener la poste de Laval à Craon. Il est tué par les Chouans en novembre 1795. A nouveau veuve, Marie-Anne obtient encore l'autorisation de rester au bataillon. Elle le quitte finalement en avril 1797, avec des certificats attestant : « ... qu'elle s'est toujours comportée en vraie républicaine et a été à toutes les affaires où le bataillon a été commandé pour donner des secours à nos frères d'armes lorsqu'ils combattaient l'ennemi ... »

La citoyenne FAVRE, suit, elle aussi son mari dans les combats. Née **Elisabeth Françoise Dubois**, elle rejoint son compagnon, le capitaine commandant la Compagnie de Canoniers du 7^{ème} Bataillon bis de Paris, à Liège en février 1793 ; elle a alors 30 ans, et fait campagne. La compagnie lui confère le grade de capitaine en second, elle prend l'uniforme, et prend part au siège de Maëstricht. Prisonnière en mars 1793 elle est conduite à Tirlemont. Elle raconte sa captivité dans une déposition qu'elle fait en avril 1793 : dépouillée de tout ce qu'elle a, conduite dans les fonds de Tirlemont, où les prisonniers sont condamnés à mourir tués à coup de sabre Mais en lui arrachant sa veste juste avant l'exécution, on découvre qu'elle est une femme ! Le capitaine des houlans la prend sous sa protection et l'envoie au quartier général à Tongres, où elle est mise en prison. Le 13 mars, elle est remise au 1^{er} poste français, et fait la route pour rejoindre son mari, sans avoir été reconnue, puis elle revint à Paris. Elle est présentée aux Jacobins le 12 mai. La Société lui accorde un diplôme et elle obtient une place d'aide garde-magasin à Meaux. On ne sait, ce que devint cette héroïne !

La loi du 22 Frimaire an II excluant définitivement les femmes de l'armée, oblige alors les plus téméraires d'entre elles à se faire passer pour des hommes... ce que la plus part faisaient déjà auparavant.



LA VICTOIRE DE JEMMAPES

Le Bataillon de Saint-Denis (Volontaires nationaux de Paris 1792, armée de Belgique) compta deux femmes dans ses rangs.

La première, dite « **VADEBONCOEUR** » de son vrai nom **Félicité Duquet**, fille du maître d'école de Villepreux est née en 1771. Dans un placet au Ministre de la Guerre daté de 1808, elle déclarera : « L'envie de servir la Patrie dès le commencement de la Révolution, m'a suggéré l'idée des armes. J'avais alors 17 ans. Je me suis travestie en homme. Le 7 septembre 1792, je me suis enrôlée volontairement dans le 1^{er} Bataillon de Saint-Denis, 1^{re} Compagnie ». Sa famille est loin de l'approuver. Félicité participe à tous les combats et se distingue à Jemmapes. Fatiguée à la fin de la campagne d'hiver, elle déclare son sexe et obtient, en février 1793, un congé honorable. Quand elle se trouve en état de reprendre le service en juillet 1793 on la met en subsistances au

Bataillon de la Nièvre à Valenciennes. Après la capitulation, elle suit le bataillon au siège de Lyon, où elle reçoit un coup de feu dans la cuisse droite. Survient alors la loi du 22 Frimaire an II. Elle était alors fusilier ! Son congé est expédié le 16 Floréal. Félicité quitte Toulon pour se rendre à Nevers, où elle arrive après un séjour à l'hôpital de Lyon. Sans ressources, elle demande au district de lui faire accorder une pension. Noël Pointe, député, ordonne le paiement provisoire de 30 sous par jour district, et transmet la demande de pension au Comité de salut public qui la refuse. Félicité perçoit donc sa subsistance provisoire de 30 sous par jour jusqu'au 20 décembre 1800. A cette date, elle obtint une solde de retraite de 163 francs. Elle vint s'établir à Paris à la fin de 1803, où elle se marie à un certain J. Pellat, maître serrurier. Elle meurt à la Salpêtrière le 26 juillet 1819.

Dans ce bataillon où Félicité s'est distinguée, on rencontre aussi, **Catherine Pochetat**. Elle est née en 1770 à Epoisses (Côte d'Or). Catherine s'enrôle en août 1792, Elle fait la campagne de 1792 et s'y distingue. En récompense de sa bravoure, elle est nommée sous-lieutenant d'infanterie dans la légion des Ardennes. Quoique détachée au 2^{ème} bataillon, loin des combats, elle demeure au 1^{er} bataillon, avec lequel elle fait la retraite de Belgique. Elle avait été blessée à Jemmapes où son cheval fut tué sous elle, et au « massacre d'Aix-la-Chapelle » le 1^{er} mars 1793, ainsi qu'à la bataille de la Montagne de Fer le 22 mars. Aussi la Convention lui accorde-t-elle une pension de 300 livres qui fut convertie en 1800 en solde retraite de 550 francs. Catherine, devenue épouse de Claude Dumat décède à Belleville en 1828.

Suite page 3

Paris 28 juillet 2009
L'HOMMAGE A ROBESPIERRE



De la Conciergerie à la place de la Concorde, sous le soleil brûlant de thermidor (le bien nommé) les Amis de Robespierre ont refait, le jour anniversaire de son exécution, le « chemin des charrettes » qui conduisit Robespierre à l'échafaud.

Exécuté sans avoir été jugé, faut-il le rappeler ?

Les dépôts de gerbe, dans la cellule (où il attendit la mort comme un soulagement) puis à l'emplacement de la salle des Manèges (où la Convention proclama la première République) furent l'occasion d'évoquer le rôle considérable joué par l'Incorruptible dans les cinq années qui virent la France et l'humanité entrer dans une nouvelle ère.

La journée se conclut

par une visite à la Maison Duplay rue St Honoré puis par un repas fraternel.

Clichés : Une pause à la Conciergerie avant de traverser une partie de Paris

Face à la plaque qui rappelle l'emplacement de la salle des Manèges qui servit de siège à la Convention.



FEMMES VOLONTAIRES SOUS LA REVOLUTION (suite de la page 3)

Elisabeth BOURGES. Native de Reims, s'enrôle le 1^{er} novembre 1792, sous le nom de Nicolas Bourget, dit « Sans Soucis » et est incorporée à la 1^{re} Compagnie du 1^{er} Bataillon de la Réunion. Après cinq mois de bons et loyaux services, on découvre qu'elle est une femme, et elle demande à se retirer. Son congé de réforme lui est délivré le 7 avril 1793 à La Hougue, et déclare qu'elle s'était comportée en bon soldat et avait fait son service sans reproche et avec distinction. Avant qu'Elisabeth ne quitte le bataillon, ses officiers et ses camarades de la compagnie ont tenu également à attester son honnêteté, sa bravoure et la régularité avec laquelle elle avait rempli ses devoirs. Le 5 mai, elle se présente à la Convention Nationale et sollicite une recommandation qui l'autoriserait à se rendre dans sa ville natale sans être inquiétée ni recherchée. Thuriot y joint la demande « d'une indemnité des dépenses forcées par une maladie qu'elle a essayée ». Séance tenante, elle obtient un décret qui lui alloue une gratification de 150 livres.

Le Conseil Général de la Commune de Reims, décide de faire mention sur ses registres "de son civisme et de son patriotisme, et, en se félicitant de l'avoir pour citoyenne, chacun des membres du Conseil lui a donné le baiser fraternel". Elisabeth demeure peu de temps à Reims, elle retourne en Vendée, pour porter secours et assistance aux volontaires restés dans les batailles et là encore, elle se signale dans cette nouvelle manière de servir, ainsi que l'attesteront 2 décrets de la Convention Nationale des 14 Vendémiaire et 13 Pluviose an II. Elle quitte la Vendée pour retourner à Paris, où on la retrouve en 1796 avant de perdre sa trace.

Catherine Adélaïde GARNEJOUX. On sait peu de chose sur cette femme-soldat. Elle s'engagea comme volontaire dans les rangs du 12^{ème} Bataillon de la République, 1^{er} division de ce bataillon, mise en route en avril 1793 à destination de Tours. Elle se fait passer pour un homme sous le nom de **Reprehé**. Elle combat à Doué, à Saumur, et à la victorieuse défense de Nantes les 7, 9, et 29 juin; au succès du Moulin aux chèvres le 9 octobre et à la défaite de Châtillon le 11. Ce fut sa dernière prise d'armes. Dans chacune de ces affaires, elle combattit avec intrépidité, d'après les certificats que lui délivra le Conseil d'Administration du bataillon. Catherine quitte le service au commencement de 1794. Elle se présente devant la Convention le 13 juin et remet une pétition pour laquelle elle obtient mention honorable et le renvoi au Comité des Secours Populaires, qui la gratifiera de 500 livres.

Nous terminerons cette liste non exhaustive avec une certaine **Claudine**, de son vrai nom **Jeanne PERRIN** native de Villers-Farley dans le Jura. On sait qu'elle se présente à la Convention Nationale en janvier 1794 pour y exposer que s'étant enrôlée le 4 octobre 1792 dans le 3^{ème} Bataillon de la République, elle y a fait son service, que plusieurs certificats en attestent, qu'elle s'est trouvée à plusieurs combats et s'y est toujours bien comportée. La faiblesse de sa santé l'a forcée de demander un congé et elle a besoin de secours. La Convention "applaudit à l'ardeur guerrière de cette républicaine" et renvoie sa pétition au Comité des Secours Publics, de qui elle obtiendra, elle aussi, 500 livres.

Elisabeth MAYEUR

"PERNOIS, 1793"

La première édition avait accueilli près de 1000 visiteurs. En toute logique, le parcours-spectacle "Pernois, 1793" a fait son grand retour cet été, à Bours, près de Saint-Pol sur Ternoise (Pas-de Calais)

Nous sommes en 1793. La guerre ayant été déclarée, on mobilise dans les villages. L'Etat est à la recherche de soldats. Une mobilisation qui passe mal dans les campagnes. C'est l'été, période de la moisson. Dans les exploitations, on a besoin de main d'oeuvre ! Puis arrive la fameuse date du 25 Août. Lors de la ducasse d'Aumerval, une fronde royaliste éclate. Les frères Truyart incitent la population à la révolte.

Une quinzaine d'hommes parcourent les localités aux alentours d'Aumerval, arrachent les cocardes tricolores, coupent les arbres de la Liberté et chahutent des notables. Ils réquisitionnent des armes chez les particuliers.

Darthé doit faire face à ce mouvement d'insurrection qu'on appela "*La Petite Vendée de Pernes*". Le District de Saint-Pol prévenu, des secours de Béthune, d'Aire, de Frévent, d'Hesdin et de Saint-Omer entre autres arrivent en renfort. Sous l'autorité de Darthé (Commissaire aux levées d'hommes) ce sont 6000 hommes qui cernent

les révoltés réfugiés dans les bois de Bailleul-les-Pernes et de Sachin.



En cinq séances, le Tribunal Révolutionnaire juge vingt-huit accusés pour "avoir pris part à une émeute révolutionnaire et tenté le rétablissement de la royauté". Dix sept hommes et deux femmes sont exécutés à Saint-Pol et cinquante autres mis en détention. "L'exemple sera tel qu'il intimidera les pervers et les aristocrates jusqu'à la vingtième génération" aurait déclaré Joseph Lebon.

Il y a une quinzaine d'années, l'auteur régional Jean Ratel s'était inspiré de ce fait historique pour écrire son roman. Ce roman, intitulé "Ouragan sur la harpe", relatait cette période en y incluant une histoire d'amour contrariée entre Pierre Caron, le fils

du Bailli d'Auchel, partisan du roi et Annette Divain, la fille du président du Club des patriotes, républicain éclairé.

A la demande de la communauté de communes du Pernois - avec le soutien financier du Conseil Général du Pas-de-Calais - le metteur en scène Philippe Armand a adapté ce roman pour en faire un parcours-spectacle dans le décor du charmant village de Bours.

Un décor idéal et idyllique pour ce parcours-spectacle qui emmène les visiteurs dans différents endroits de la commune.

Après la projection d'un film de présentation du contexte historique et des personnages principaux, les spectateurs se déplacent à pied, vers les différents tableaux, sur un parcours de 800 m.

Maximilien Robespierre est cité deux fois - de façon étonnement neutre d'ailleurs : à l'occasion de la déclaration universelle des droits de l'Homme et à l'occasion des décrets sur la levée en masse.

Ce qui n'est jamais dit dans ce spectacle c'est pourquoi la guerre a été déclarée. Rappelons les faits. Le 20 Avril 1792, Louis XVI se rendit à l'Assemblée législative et se fit lire par Charles-François Dumouriez, le ministre des Affaires étrangères, le rapport concluant à une déclaration de guerre sous certaines conditions. L'Assemblée législative à la quasi-unanimité proposa au roi de déclarer la guerre à l'Autriche. Louis XVI accéda volontiers à cette proposition. La guerre fut donc déclarée à l'empereur d'Autriche François II. Mais les espérances de l'Assemblée législative et celles de Louis XVI n'étaient pas les mêmes. Tandis que l'Assemblée législative pensait que la France vaincrait facilement les troupes adverses et que la Cour serait ainsi obligée de se soumettre (Brissot et les Girondins espéraient que la guerre obligerait le roi à prendre parti pour ou contre la Révolution) ; Louis XVI (et surtout Marie-Antoinette) espéraient que les soldats de l'empereur François II viendraient les délivrer, mettre fin à la Révolution et rétablir l'ordre ancien ainsi que cela s'était passé aux Pays-Bas en 1787 et en Belgique à la fin de 1790.

Dr Michel CSANYI

LES HORLOGERS D'ARRAS SOUS LA REVOLUTION (Suite)

Le 26 août 1789, déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : le sentiment général est alors un patriotisme sincère. Les préoccupations du moment sont la sécurité et la subsistance ; la garde assure la première. Pour la seconde, la question devient, avec les agitations politiques et les mauvaises récoltes, des plus brûlantes : pour 22 000 âmes, on compte 8 000 pauvres.

HOYER vient d'acheter son magasin. Il peut aussi, le 21 janvier 1790, prendre part à l'élection de l'administration municipale car payant des contributions directes fixées (au minimum) à 45 sols pour être électeur. Pour être éligible, le montant exigé est de 7 livres 45 sols. Quand on sait que le salaire journalier est de 15 sols, on peut se faire une idée des limites du droit de vote (1).

Le 25 janvier 1790, Robespierre obtient difficilement qu'Arras soit instaurée chef-lieu du département du Pas-de-Calais. C'est alors que se crée à Arras une institution bien dans l'esprit de Paris : « La société des Amis de la Constitution » qui ne tardera pas à devenir puissante.

Le clubs, la misère, la religion en accusation .

Etablie le 19 avril 1790, cette société (2) a pour buts de défendre les principes sacrés de la constitution, contrôler les actes du gouvernement et susciter des règles et des idées. C'est dans ces derniers critères que se situe le danger. A l'origine, par la cotisation élevée, elle écarte les citoyens peu aisés et se compose d'artisans et de la petite bourgeoisie. L'horloger bourgeois GILLES y fait son entrée. HERMAN en est le président.

Au milieu des épanchements patriotiques, la misère va toujours croissant. Nos horlogers, comme les autres, sont touchés : plus d'ostentation ! Après avoir ouvert leur lourd volet de bois et s'être mis à l'établi, ils voient vaquer un peuple soucieux de subvenir à sa subsistance, et le rare client ne vient que pour des réparations, ne permettant à nos artisans que de vivre bien maigrement.

Mais tous participent à la Fête de la Fédération le 3 juin 1790 sur la Grand Place. (3)

Le 12 février 1790, par le serment civique du clergé, les prêtres deviennent fonctionnaires.

L'état minimise ainsi l'appareil ecclésiastique qui touche à l'état-civil, l'éducation, la charité, les sacrements du baptême, le mariage, les enterrements, les fêtes populaires : il prend le contrôle de la vie des citoyens.

La réaction est à la mesure de l'événement. Bien des prêtres refusent le serment. Le peuple, même favorable à la révolution, se divise alors.

La liberté que l'on réclamait à grands cris est bafouée le 7 février 1791. Le journal d'opposition (conservateur) du Pas de Calais est interdit et des poursuites sont engagées contre son rédacteur.

Les 18 et 19 avril, une partie de la Garde nationale (l'autre est prudente) s'interpose entre deux factions du régiment De DIESBACH (4), dont les soldats sont soit avant-gardistes soit réfractaires au nouvel ordre.

Plus grave, des troubles naissent en ville : malgré les ateliers nationaux aux maigres ressources le chômage sévit et la révolte éclate le 16 mai. La Garde nationale, mise à mal, est secourue par l'armée.

La fuite du roi à Varennes, le 20 juin 1791, exacerbe encore les passions. La Garde nationale fait serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et d'employer les armes pour défendre la patrie, mais il n'est plus fait mention du roi. Le port des trois couleurs est obligatoire. Le 21 juin on change le nom des rues. En juillet 1791, 97 citoyens d'Arras signataires (et 20 ne sachant écrire) demandent la fermeture des églises des religieux (5).

Les catholiques d'Arras réagissent : HASARD, chirurgien oculiste, HOYER horloger, LEMAIRE, présentent le 9 septembre une protestation contre la fermeture des églises religieuses, appuyée par 1 450 signatures ce qui provoque une pétition de 330 citoyens demandant la fermeture des maisons religieuses.



La fin des corporations

La volonté de centralisation s'étend à tous les domaines.

En exécution de la loi du 17 mars 1791, relative à la suppression de toutes les maîtrises et jurandes et à l'établissement des patentes, les mayeurs de Confréries comparaissent devant la municipalité pour rendre compte de leur gestion. La Confrérie de St Eloi, (une des plus brillantes, créée au XIII^e siècle) déclare n'avoir rien d'autre qu'un coffre sans serrure (le comble pour une confrérie essentiellement composée de serruriers) une plaque de fer blanc et plus

d'argent. Ces maigres biens sont vendus avec ceux des autres communautés.

Si cette suppression est accueillie par une grande partie de la population avec satisfaction y voyant dans les règlements un carcan, c'est aussi un rempart contre la médiocrité qui s'écroule. A présent chacun a la possibilité de s'installer à son compte, sans formation, et il s'ensuit un peu de désordre dans de nombreuses branches du commerce et de l'industrie.

À suivre

Bernard SENECA
de l'académie d'Arras

1° Le député Robespierre fut un des plus actifs opposants à ce refus du droit de vote fait aux pauvres.

2° Une des premières, affiliée au club des Jacobins créé à Paris

3° Cette fête de la fédération à Arras aurait, dit-on, inspiré celle du 14 juillet 1790 à Paris

4° Régiment de suisses appartenant au Comte de Diesbach stationné à Arras depuis mars 1788.

5° Outre ces 11 églises paroissiales, Arras comptait aussi toutes celles appartenant à la vingtaine de couvents, monastères et autres établissements religieux de la ville.

NE PAS JETER DE NOUVEAUX FERMENTS DE TROUBLES

*En novembre 1792 le Comité des Finances propose à la Convention de supprimer les fonds affectés au culte. Faisant preuve d'une grande lucidité politique, Robespierre intervient pour démontrer le danger d'une telle mesure.**



« Vous êtes précisément au moment le plus difficile de la crise révolutionnaire. L'ancien gouvernement n'est plus ; le nouveau n'existe pas encore. La république est proclamée plutôt qu'établie ; notre pacte social est à faire ; et nos lois ne sont encore qu'un code provisoire et incohérent que la tyrannie royale et constitutionnelle nous a transmis ; l'esprit de faction s'éveille, et tous les ennemis de l'égalité se rallient ; vous avez à la fois à prévenir les sourdes menées de l'intrigue et la ligue des tyrans à exterminer.

Est-ce là le moment qu'il faut choisir pour jeter, au milieu de nous, de nouveaux ferments de troubles et de discorde, et pour mettre de nouvelles armes entre les mains de la malveillance ou du fanatisme ? A peine délivrés des maux que nous ont causés la vengeance des anciens ecclésiastiques, votre intention est-elle de la renouveler ? Voulez-vous créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires ? Et, si nous avons eu tant de peine à déterminer une grande partie du peuple à accepter de nouveaux prêtres, à la place des anciens, en ne conservant que le culte lui-même ; s'il a fallu tant d'efforts et d'instruction pour lui persuader que la religion était indépendante des changements apportés dans l'état de ses ministres, que penserait-il s'il voyait périr le culte lui-même ?

Ne dites pas qu'il ne s'agit point ici d'abolir le culte mais de ne plus le payer. Car ceux qui croient au culte, croient aussi que c'est un devoir du gouvernement que de l'entretenir, ils sentent bien que ne plus le payer ou le laisser périr, c'est à peu près la même chose.

Quant au principe que les ministres ne doivent être payés que par ceux qui veulent les employer, il ne peut s'appliquer exactement que dans une société, où la majorité des citoyens ne le regarde pas comme une institution publique utile ; hors de là ce n'est plus qu'un sophisme. Mais qu'y a-t-il de plus funeste à la tranquillité publique que de réaliser cette théorie du culte individuel ? Vous semblez craindre l'influence des prêtres ; mais vous la rendez bien plus puissante et bien plus active ; puisque dès le moment où cessant d'être des prêtres du public, ils ont avec ceux-ci des rapports plus fréquents et plus intimes.

Que peut-il résulter de cette étroite alliance entre des prêtres mécontents et des citoyens superstitieux, ou du moins assez attachés aux principes religieux pour les pratiquer à leurs propres frais ? Vous verrez naître mille associations religieuses qui ne seront que des conciliabules mystiques ou séditieux ; que des ligues particulières contre l'esprit public, ou contre l'intérêt général ; vous ressuscitez sous des formes plus dangereuses, les confréries et les corporations contraires aux principes de l'ordre public ; mais pernicieuses surtout dans les circonstances actuelles où l'esprit religieux se combinera avec l'esprit de parti, et avec le zèle contre-révolutionnaire. Vous verrez les citoyens les plus riches saisir cette occasion de réunir légitimement les partisans du royalisme sous l'étendard du culte dont ils feront les frais.

Vous allez rouvrir ces églises particulières que la sagesse des magistrats avait fermées ; toutes ces écoles d'incivisme et de fanatisme, où l'aristocratie irritée rassemblait ses prosélytes, sous l'égide de la religion. Vous réveillez la pieuse prodigalité envers des prêtres dépouillés et réduits à l'indigence ; vous établissez entre les uns et les autres un commerce de soins spirituels et des services temporels, également funestes aux bonnes mœurs, au bien des familles et à celui de l'Etat ; enfin vous réchauffez le fanatisme engourdi ; vous rappelez à la vie la superstition agonisant, pour le seul plaisir de violer toute règle de la saine politique. Ne voyez vous pas encore le signal de la discorde élevé dans chaque ville, dans chaque village surtout.

... Et d'ailleurs pouvez-vous compter pour rien le manquement à la foi publique, donnée aux ministres actuels, au nom de la liberté même, par les premiers représentants du peuple, et le malheur de réduire à l'indigence un si grand nombre de citoyens ? Ne craignez-vous pas que leur désastre paraisse même un sinistre présage pour tous les créanciers de l'Etat ?

Le discours dont est extrait ce passage a été publié par Robespierre dans le n° 8 de la première série de son journal « Lettres à ses Commettants ». On le trouve dans le tome. 5 de ses œuvres complètes.

BREVES

Quand Robespierre offre à boire à ses amis...

Ce 18 juillet 2009, c'est la ville de Saint-Etienne qui répondait pour nous du nom de Robespierre. Nous savions



qu'une de ses rues portait cette appellation et ayant eu l'occasion, enfin, de passer par là, nous sommes partis à sa recherche. Au numéro 1, nous avons trouvé la brasserie « **Le Robespierre** ». La terrasse était pleine de monde et, sans discrétion aucune, nous nous sommes empressés de prendre des photos avant de nous mettre en quête d'une plaque bien placée indiquant le nom de la rue. En revenant sur nos pas, conscients et un peu gênés de notre muflerie, nous sommes entrés dans le café, avons commandé une boisson et expliqué à la personne qui nous servait le pourquoi de notre manège qui n'était pas passé inaperçu : « Nous faisons partie des Amis de Robespierre, etc. ». A la suite de ça, le patron est venu gentiment discuter avec nous. Il nous a expliqué que, lorsqu'il avait repris l'affaire, elle portait déjà ce nom qui – sans vouloir nous offenser, dit-il, l'avait... interpellé... - Nous nous sommes empressés de le rassurer : qu'il ne soit pas gêné, que nous étions

habituels, le mot Robespierre, ayant le don de déclencher ceux de « Tyran », de « Coupeur de têtes » ou toute autre gentillesse du même style. Et nous avons continué notre discussion sur Maximilien. Mais voilà, lorsque nous avons voulu payer les consommations, la serveuse a refusé, avec un gentil sourire : « Non. Le patron a dit que c'était de la part de Robespierre ! Comment remercier ? Nous n'avons trouvé à laisser en souvenir qu'une carte d'adhérent à l'ARBR de l'an passé. Elle a semblé faire vraiment plaisir. Et, en partant, en plus de ce très joli et très touchant souvenir, nous avons emporté une promesse. Comme nous disions au patron : « Surtout, vous ne débaptisez pas ! ». Il a répondu : « **Oh! Non!** ». Catégoriquement.

J. et G. Grimault

Honneur aux vainqueurs de la Bastille



Le 14 juillet 1789 marque incontestablement le symbole de la Révolution. Le 17 juin 1790, l'Assemblée

nationale vote un décret en faveur des citoyens qui s'y sont distingués. Plus de 650 personnes seront ainsi honorées. Parmi elles quelques soldats, mais la plupart font partie de la nouvelle Garde nationale, ils sont ébénistes, charpentiers serruriers etc. On ne compte qu'une seule femme. Leurs noms sont inscrits sur le tableau d'honneur déposé aux Archives de l'Assemblée. Chaque vainqueur doit jouir des honneurs attachés à ce titre. Il reçoit un diplôme sur lequel on peut lire que la Nation lui offre un habit et un armement complet (fusil et sabre) marqués d'un écusson de la Nation.

Maurice Lardé

THEATRE NATIONAL DE LA COLLINE – Paris

NOTRE TERREUR

Spectacle sur la chute de Robespierre, sa mort, son dernier jour.

Qu'est-ce que la Terreur ? Quel sillon elle laisse dans notre présent, l'idéal de démocratie et de pureté des hommes de quatre-vingt-treize ?

Jusqu'au 9 Octobre 2009.

Mercredi au samedi 21 h, mardi 19 h, dimanche 16 h
15 rue Malte-Brun, Paris 20^e, Métro Gambetta
tél. : 01 44 62 52 27



Notre ami Daniel TEYSSEIRE, universitaire, nous envoie la photo de cette inscription* remarquée sur l'église de Marles s/Canche (PdC). Avec ce commentaire : « *Temple de Raison et de Vertu ce qui n'est pas facile à décrypter historiquement car « RAISON peut renvoyer au mouvement de déchristianisation bien peu robespierriste, alors que VERTU renvoie à la référence cardinale de Robespierre. Les habitants de Marles s/Canche ont-ils su ou voulu synthétiser deux tendances de la Convention dans un souci patriotique (au sens de l'époque) de l'unité politique du régime républicain instauré par la Convention ? Question difficile que je livre à la raison de tous... »*

* On peut lire : C'est ici la maison de Dieu et la porte du ciel TEMPLE DE RAISON »

Bienvenue aux nouveaux Amis

Notre association compte depuis janvier 2009 vingt nouveaux membres. Ils sont de :

Seine et Oise, Pas-de-Calais, Paris, Nord, Hérault, Bouches du-Rhône, Loire-Atlantique, Meurthe et Moselle, Puy de Dôme, Seine St-Denis, Moselle, Yvelines, Val de Marne, Eure-et-Loir, Dordogne, et aussi d'Italie et d'Espagne